

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11370**

Intitulé

MASTER : MASTER Droit, économie, gestion, mention droit public, spécialité juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Rennes I	Président de l'université de Rennes I, Recteur Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Maîtrise du droit applicable à la mise en œuvre des opérations d'urbanisme et d'aménagement par les personnes publiques et les personnes privées.

Connaissance des règles d'utilisation des sols, du contentieux, des mécanismes d'urbanisme opérationnel.

Acquisition des techniques foncières et des stratégies de financement, des modalités de passation des marchés et contrats de construction

Les titulaires du diplôme sont dotés de capacités d'expertise, de sélection des instruments et techniques, de suivi de la réalisation d'une opération.

Leurs compétences sont les suivantes :

- conseiller les maîtres d'ouvrages publics ou privés ;
- identifier et analyser un contexte normatif ;
- définir un montage juridique et financier et en établir la programmation ;
- rédiger ou préparer la rédaction des actes juridiques ;
- prévenir le contentieux et l'évaluer, proposer des solutions en cas de litige ;
- élaborer une veille juridique et l'utiliser.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du diplôme peuvent occuper des emplois

Dans le secteur public

- Services urbanisme
- Collectivités locales
- Etablissement public de coopération intercommunale,
- Etablissement public foncier et d'aménagement,
- Etablissement public foncier local,
- Office public HLM,
- Agence d'urbanisme,
- Société d'économie mixte,
- Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).

Dans le secteur privé de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

- Responsable du service urbanisme
- Chargé de mission
- Juriste immobilier
- Responsable juridique ou chef de projet au sein d'une société de construction ou agence immobilière, un office privé d'HLM
- Collaborateur en droit de l'urbanisme dans un bureau d'études, un office notarial, un bureau de géomètres experts, un cabinet d'avocats, d'architectes.

- Après poursuite d'études (doctorat) : chercheur en urbanisme

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient, en formation initiale ou en formation continue, après une évaluation concernant les unités suivantes réparties

en deux semestres. En formation continue, les enseignements magistraux sont suivis pendant la 1ère année, le mémoire est réalisé et soutenu la deuxième année.

Premier semestre :

- **Urbanisme réglementaire** : Lexique urbanisme ; documents de planification urbaine, SCOT, PLU et carte. Contraintes environnementales et sanitaires applicables aux documents de planification .Contentieux des documents d'urbanisme (36 h ; 9ECTS)
- **Maîtrise foncière** : Acquisitions foncières : acquisitions amiables, préemption, expropriation. Evaluation foncière (18h ; 4ECTS)
- **Opérations d'aménagement** : ZAC, lotissement , restauration immobilière, association foncière urbaine , opérations complexes avec constitution de droits réels administratifs sur la propriété publique (30h ; 9ECTS)
- **Financement de l'aménagement** : fiscalité de l'urbanisme, taxes, participations, PAE ; montage d'un dossier de subvention (18h ; 4ECTS)
- **Promotion immobilière** : Contrats de promotion, contrats de vente à terme, VEFA , fiscalité immobilière (18h ; 4ECTS)

Deuxième semestre :

- **Construction** : Autorisations d'urbanisme. Droit public de la construction : loi MOP, maîtrise d'ouvrage et partenaires. Droit privé de la construction : contrats de construction, assurance construction, responsabilité des constructeurs (72h ; 8 ECTS)
- **Droit du logement** : logement social, copropriété (24 h ; 3ECTS)
- **Ateliers et conférences professionnelles** : Interventions de professionnels. Travail par groupe d'étudiants sur un projet d'urbanisme : montage du dossier, réalisation du projet, contrôle (18 h ; 3 ECTS)
- **Stage d'au moins trois mois** (8 ECTS)
- **Mémoire** (8 ECTS).

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé **de manière illimitée**

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ayant participé à l'enseignement
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ayant participé à l'enseignement
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ayant participé à l'enseignement
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ayant participé à l'enseignement
Par candidature individuelle	X	Enseignants-chercheurs et professionnels ayant participé à l'enseignement
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition du jury votée par l'université

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux habilitations de l'université de Rennes 1

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Voir information et enquêtes du SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

<http://soie.univ-rennes1.fr/>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-rennes1.fr/>

<http://www.droit.univ-rennes1.fr/>

Université Rennes 1

Faculté de droit et de science politique

SOIE (Service Orientation Insertion Entreprise)

Lieu(x) de certification :

Université Rennes I : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) [Rennes]

Université Rennes 1

2, rue du Thabor

CS 46510

35065 Rennes Cedex

Téléphone : (33) 2 23 23 35 35

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de droit et de science politique

9, rue Jean Macé

CS 54203

35042 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 23 76 76

Historique de la certification :

Création dans le cadre de la campagne d'habilitation 2008/2011